

# Erratum

---

**Ordonnance  
réglant l'admission des personnes et des véhicules  
à la circulation routière  
(Ordonnance réglant l'admission à la circulation routière, OAC)**

**Modification du 1<sup>er</sup> juillet 2015 (RO 2015 2599; RS 741.51)**

*Annexe 4, ch. 5.4*

**Au lieu de:**

5.4 Remarques ou compléments aux données ci-dessus:

.....  
En cas de réponse positive à l'une des questions aux ch. 5.1 à 5.3, joindre à la présente demande un rapport du médecin traitant (dans le cas contraire, la personne concernée serait renvoyée d'office à un médecin reconnu de niveau 4).

**Lire:**

5.4 Remarques ou compléments aux données ci-dessus:

.....  
En cas de réponse positive à l'une des questions aux ch. 5.1 à 5.3, joindre à la présente demande un rapport du médecin traitant (dans le cas contraire, la personne concernée serait renvoyée d'office à un médecin reconnu de niveau 3 au moins).

31 décembre 2015

Chancellerie fédérale

